

bon &c. A son Tapissier 6000. livres, outre pareille somme qu'il lui donna lors de son mariage. Au Sr. Belanger son Nottaire à Paris 6000. livres, à son Chirurgien 6000. livres, à son Chef d'Office 3000. livres, à son Chef de Cuisine 2000. livres, & 500. livres à son fils: à ses quatre valets de chambre à chacun 2000. livres; à chacun de ses deux Suisses 500. livres, à chacun de ses deux cochers 500 livres: A chacun de ses Laquais, y compris celui de son Ecuyer, 25. écus autant de fois qu'il y aura d'années qu'ils sont à son service: outre ces Legs veut que tous ses domestiques soient payés de leurs gages & qu'ils soient habillez de détail, sans que leurs habits puissent leur être donnez en argent. Il continuë la pension viagere de 600. livres qu'il donnoit au nommé le Grand son Valet de chambre, qui avoit quitté son service à cause de ses infirmitéz. Il continuë aussi la pension viagere qu'il avoit établi en 1697. en faveur du Sr. André Avocat en Parlement, qui avoit été Procureur Fiscal de son Archevêché. Au Sr. Noiët son Avocat en Parlement un diamant de grand prix.

*Aux pauvres & aux Eglises.*

Ce Prelat venant à ses œuvres pies, donne à l'Hôpital général de Reims douze mille livres; à l'Hôtel Dieu de Reims dix mille livres, à la Maison des Orphelins de Reims quatre mille livres, à l'Hôpital de saint Marcoui trois mille livres: il donne aussi à son Seminaire de Reims plusieurs ornemens & quantité d'argenterie à l'usage de l'Eglise: d'autres ornemens à son Abbaye de St. Remy de Reims. A la Maison de la Propagation de la Foi, établie à Sedan par Lettres Patentes du Roi, enregistrees